



République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 04 septembre 2025 à 18 heures

Date de Convocation 28 août 2025

Membres en exercice : 35	L'an deux mille Vingt-cinq et le 04 septembre, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,
Présents : 31	
Votants : 34	
Pour : 34	Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUYEYROL, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Régine DOUSSIERE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Daniel REBOUL, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY, Jean WILKIN,
Contre : 0	Représentés : Emmanuel ADELY pouvoir à Christian ALBARIC, Sébastien MOREAU pouvoir à Gérard PÉDRINI, Bernard RIEU pouvoir à René JEANJEAN,
Abstention : 0	Excusés : Emmanuel ADELY, Sébastien MOREAU, Bernard RIEU
	Absents : Michel COMMANDRE
	Présents non votants :

Secrétaire de séance : Monsieur Serge GRASSET

DELIB-2025-090 - ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX DE REPRISSE DES RÉSEAUX PLACE PAUL COMTE

Le Conseil communautaire,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2024_044 en date du 7 mars 2024 autorisant le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement collectif à Paul Comte, rue de la Chicane et Avenue Jean Monestier à Florac-Trois-Rivières ;

VU la décision du Président n°2024_005 en date du 4 juin 2024 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet GAXIEU pour un montant de 24.675€ HT ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°2025_062 en date du 3 avril 2025 autorisant le lancement de la consultation des marchés de travaux pour les travaux d'assainissement collectif à Paul Comte, rue de la Chicane et Avenue Jean Monestier à Florac-Trois-Rivières ;

CONSIDÉRANT le programme pluriannuel d'investissement défini par le Schéma directeur d'assainissement (SDA) du bourg de Florac-Trois-Rivières, réalisé en 2019 par le cabinet OTEIS, qui définit les travaux ci-dessous :

- Reprise sur le réseau d'eaux usées autour du poste de relevage de la Place Paul Comte
- Reprise du collecteur d'une partie de l'avenue Jean Monestier
- Reprise du déversoir d'orage sur la rue de la Chicane
- Étude de dé raccordement des eaux pluviales

CONSIDÉRANT l'avant-projet présenté par le cabinet GAXIEU lot d'exploitation de l'eau le 06 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT la validation par le Conseil d'exploitation de l'eau du scénario 1 à savoir :

- Le renouvellement du collecteur d'eaux usées sur 287 ml en DN 250mm PVC pour le tronçon de l'avenue Jean Monestier
- Le renouvellement du collecteur d'eaux usées sur 65 ml en DN 315mm PVC pour le tronçon de la Rue Paul Comte
- La reprise de 37 branchements individuels en 160 mm PVC
- Le renouvellement du poste de relevage de Paul Comte
- La reprise de la canalisation de refoulement sur 97 ml en DN 100 mm PVC
- La suppression du déversoir d'orage de la Chicane
- La création d'un seul déversoir d'orage à Paul Comte (antenne Tarnon + Monestier) y compris d'une télésurveillance
- La création de deux déversoirs d'orage transitoires sur le nouveau collecteur. Ce dernier sera supprimé quand le réseau en amont sera installé en séparatif (projet programmé dans le programme du SDA)

CONSIDÉRANT le lancement de la consultation des marchés de travaux en date du 15 mai 2025, en procédure adaptée avec 2 lots et une date de remise des offres fixée au 16 juin 2025 pour un démarrage des travaux prévu au 01 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse provisoire des offres, réalisé par le cabinet GAXIEU, Maître d'œuvre, et présenté à la commission MAPA et au Conseil d'exploitation de la Régie Eau, le 6 juin 2025, qui établit le classement suivant :

LOT 1 Canalisations – Estimation : 350.918,80€					
Candidat	Offre en € HT	Prix / 4	Valeur Tech./ 6	Note totale / 10	Classement
Pli 1 – AB Travaux Services	368.892,80€	4,00	2,40	6,40	1

LOT 2 Poste de refoulement Equipements hydrauliques – Estimation : 197.850,00€					
Candidat	Offre en € HT	Prix / 4	Valeur Tech./ 6	Note totale / 10	Classement
Pli 1 – AB Travaux Services	179.883,00€	4,00	2,40	6,40	1

CONSIDÉRANT les négociations qui se sont déroulées avec l'entreprise AB Travaux, afin de respecter les préconisations du cahier des clauses techniques particulières et en particulier le maintien de la circulation des véhicules sur l'avenue Jean Monestier pendant la durée des travaux ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse définitif des offres, réalisé par le cabinet GAXIEU, Maître d'œuvre, et présenté à la Commission MAPA et au Bureau communautaire le 28 août 2025, qui établit le classement suivant :

LOT 1 Canalisations – Estimation : 350.918,80€					
Candidat	Offre en € HT	Prix / 4	Valeur Tech./ 6	Note totale / 10	Classement
Pli 1 – AB Travaux Services	368.892,80€	4,00	3,60	7,60	1

LOT 2 Poste de refoulement Equipements hydrauliques – Estimation : 197.850,00€					
Candidat	Offre négociée en € HT	Prix / 4	Valeur Tech./ 6	Note totale / 10	Classement
Pli 1 – AB Travaux Services	178.084,17€	4,00	2,40	6,40	1

CONSIDÉRANT l’avis favorable de la commission MAPA et du bureau communautaire sur le classement proposé;

Après en avoir délibéré, à l’unanimité des votants,

VALIDE le classement proposé par le Maître d’œuvre ;

ATTRIBUE les marchés de travaux pour les lots 1 et 2 à l’entreprise AB Travaux Services, pour les montants respectifs de 368.892,80€ HT et 178.084,17€ HT ;

Candidat	Lot	Montant du marché
AB Travaux Services	1	368.892,80€
AB Travaux Services	2	178.084,17€

AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés de travaux avec les candidats ci-dessus et tout document relatif à la passation et à l’exécution de ces marchés ;

DIT que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget primitif 2025 du budget annexe DSP.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
Serge GRASSET

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.